

---

# Normes de service du CNE

28 mai 2026

---

## **NORMES DE SERVICE DU CNE**

Le CNE aide les ordres professionnels de juristes du Canada à protéger l'intérêt public en s'assurant que toute personne ayant fait ses études et reçu sa formation en droit à l'extérieur du Canada, ou dans le cadre d'un programme d'études en droit civil canadien, a les connaissances du droit canadien qui sont similaires à celles acquises dans un programme d'études en common law canadien agréé. Pour ce faire, le CNE évalue votre formation universitaire et votre expérience professionnelle en fonction d'une norme uniforme et prescrit ensuite les études ou les examens requis pour pouvoir obtenir un certificat de compétence.

Le CNE s'engage à fournir ses services selon des normes de qualité élevées.

### **Demandes de renseignements généraux**

Pour assurer la clarté des messages et la tenue des dossiers, la correspondance avec le CNE se fait par courriel.

Lorsque vous communiquez avec le CNE par téléphone, vous pouvez vous attendre à ce que :

- votre message soit acheminé au membre du personnel concerné qui en accusera réception, par courriel, dans un délai de deux jours ouvrables;
- nous vous envoyons un avis par courriel dans un délai de 10 ouvrables suivant la réception de la demande, s'il nous faut plus de temps pour répondre à votre question ou votre préoccupation.

***AVIS IMPORTANT : À titre de référence, veuillez indiquer clairement votre numéro de dossier CNE et/ou votre adresse de courriel dans votre message vocal.***

### Normes de correspondance

Lorsque vous communiquez avec le CNE par courriel, vous pouvez vous attendre à ce que :

- nous vous envoyons un accusé de réception dans un délai de deux jours ouvrables après avoir reçu le courriel; et
- nous vous envoyons un avis dans un délai de 10 jours ouvrables après avoir reçu le courriel, s'il nous faut plus de temps pour répondre à votre question ou votre préoccupation.

Lorsque vous communiquez avec nous par la poste, vous pouvez vous attendre à ce que :

- nous vous envoyons une réponse par courriel dans un délai de 10 jours ouvrables après avoir reçu votre envoi; et
- nous vous envoyons un courriel dans un délai de 10 jours ouvrables après avoir reçu votre envoi, s'il nous faut plus de temps pour répondre à votre question ou votre préoccupation.

### **Demandes**

Lorsque vous présentez une demande en remplissant et en envoyant un formulaire de demande d'évaluation en ligne, nous vous enverrons automatiquement une confirmation électronique que vous devriez recevoir dans un délai de 15 minutes environ (selon votre

connexion Internet). Si vous ne recevez pas automatiquement une confirmation électronique, veuillez communiquer avec le CNE par courriel.

## **Envoi de la documentation requise**

Lorsque vous ou votre établissement envoyez les pièces justificatives (« [documentation requise](#) ») par la poste/messagerie ou par voie électronique, vous pouvez vous attendre à ce que :

- votre portail soit mis à jour dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception des documents, si les documents répondent aux exigences du CNE; ou
- nous vous envoyons un avis dans un délai de 10 jours ouvrables suivant la réception des documents, si les documents ne sont pas acceptables.

Une fois que le CNE reçoit toutes les pièces justificatives requises pour votre évaluation, nous vous enverrons un courriel pour vous aviser que votre dossier est prêt à être évalué. Vous pouvez vérifier la progression du traitement de vos documents en vous connectant à votre portail.

## **Décisions**

### Décision suite à l'évaluation

Si vous avez envoyé votre formulaire de demande rempli et avez payé les frais exigés et que le CNE a reçu la [documentation requise](#), le CNE rendra une décision suite à l'évaluation dans un délai de six à huit semaines. L'évaluateur affecté à votre dossier pourrait demander des renseignements supplémentaires pour terminer l'évaluation. Dans un tel cas, vous serez avisé et dès la réception des renseignements supplémentaires, votre dossier sera évalué en priorité.

### Examen d'une évaluation et réexamen d'une évaluation

Vous pouvez demander un examen de votre évaluation (Politique 14 du CNE) dans un délai de 30 jours après avoir reçu votre rapport d'évaluation. Le CNE rendra sa décision dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception des renseignements additionnels qui ne sont pas inclus dans la demande initiale.

Vous pouvez demander un réexamen de votre évaluation (Politique 15 du CNE) si vous avez fait d'autres études en droit depuis que vous avez reçu votre rapport d'évaluation. Le CNE rendra sa décision dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception de la documentation requise.

## **Autres demandes**

### Approbation pour suivre des cours (Politique 19 du CNE)

Si on vous a assigné des examens du CNE ou des cours additionnels en ligne ou en personne :

Si vous êtes tenu ou si vous choisissez de suivre des cours dans une faculté de droit pour répondre aux exigences que le CNE vous a prescrites suite à votre évaluation, vous devez obtenir l'approbation du CNE avant de commencer les cours (ou le programme). Vous pouvez

envoyer votre plan de cours au CNE par courriel. Le CNE rendra sa décision dans un délai de 15 jours ouvrables.

### Achèvement des cours

Lorsque vous aurez terminé les cours de la faculté de droit qui vous permettront de répondre aux exigences d'évaluation du CNE, les relevés de notes doivent être envoyés au CNE par l'établissement ayant délivré les relevés de notes afin que le CNE puisse les examiner. Le CNE examinera les documents et rendra sa décision dans un délai de 15 jours ouvrables suivant la réception des relevés de notes.

### Retour des documents originaux

Le CNE accepte les relevés de notes originaux des cours universitaires préjuridiques. Si vous voulez que nous vous renvoyions vos relevés de notes de cours universitaires préjuridiques, veuillez inclure une copie de ces relevés avec les originaux. Nous conserverons les copies et nous vous renverrons les originaux par courrier recommandé dans un délai de 8 à 12 semaines suivant la date de délivrance de votre rapport d'évaluation.

### Envoi des documents à un autre destinataire

Vous pouvez demander qu'une copie des documents dans votre dossier soit envoyée à un ordre professionnel de juristes ou un établissement d'enseignement. Le CNE fera parvenir vos documents dans un délai de 15 jours ouvrables après avoir reçu votre demande.

### Demande de certificat de compétence et avis aux ordres professionnels de juristes

Après avoir répondu avec succès à toutes les exigences qui vous étaient prescrites, vous pouvez demander votre certificat de compétence sur votre portail. Lorsque nous aurons vérifié si vous avez bien répondu à toutes les exigences du CNE, l'ordre ou les ordres professionnels de juristes indiqués sur votre formulaire seront avisés dans un délai de 10 jours ouvrables. Selon le nombre de demandes reçues, votre certificat original vous sera envoyé par la poste, et une copie électronique sera envoyée à l'ordre ou aux ordres professionnels de juristes dans un délai de 3 à 6 semaines suivant la date de votre demande.

### **Examen du rendement**

Le CNE examine de façon continue la qualité de ses services par rapport aux normes de service afin de voir où il pourrait être possible d'apporter des améliorations.